



Communiqué de presse

Le Département des Côtes d'Armor, premier Département à recevoir le label « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes »

Le 27 juin 2014, le Département des Côtes d'Armor a obtenu le label « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes », délivré par l'organisme de certification Afnor. Il s'agit du premier Département à obtenir une certification dans ce domaine, et de la quatrième collectivité tout statut confondu. Cette récompense témoigne bel et bien du dynamisme, de la capacité d'initiatives et de la modernité d'un Département qui œuvre au quotidien pour construire une collectivité exemplaire, forte de ses valeurs.

Outil de promotion des droits sociaux, le label reconnaît la démarche engagée depuis de nombreuses années par le Conseil général en faveur de l'égalité des chances et des sexes au sein de ses services départementaux. Cette reconnaissance institutionnelle vient récompenser un **travail engagé de longue date** par la collectivité, signataire de la **charte européenne de l'égalité depuis 2008**.

L'AFNOR a été sensible à la démarche volontariste et concertée engagée sous l'impulsion du Président du Département, Claudy Lebreton. Dès 2007, Claudy Lebreton a en effet souhaité **un engagement politique fort pour passer de l'égalité de droits à l'égalité réelle**, en inscrivant notamment la recherche de l'égalité professionnelle femmes/hommes à l'Agenda 21 du Conseil général des Côtes d'Armor.

Depuis, le Département a mené de **nombreuses actions destinées à promouvoir l'égalité effective des femmes et des hommes** : égal accès des femmes et des hommes aux postes à responsabilité, mise en place d'actions pour faciliter l'articulation de la vie professionnelle et privée, réorganisation des horaires de travail, revalorisations salariales et des déroulements de carrière, meilleure prise en compte de la parentalité, actions de promotion et de communication pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes...

Le label Egalité professionnelle récompense aujourd'hui l'intervention départementale et conforte la volonté de la collectivité de poursuivre son action dans ce domaine, à travers l'adoption du Plan d'action d'égalité professionnelle. Cette récompense témoigne du **dynamisme** et de la **capacité d'initiatives et d'innovation** de la collectivité départementale, et valorise l'engagement de celles et ceux, élus et agents, qui œuvrent au quotidien pour construire une collectivité exemplaire et forte de ses valeurs.

Contact presse

Stéphanie Prémel

Tél. 02 96 62 63 28

Courriel. PREMELStephanie@cg22.fr

Retrouvez communiqués et dossiers de presse sur cotesdarmor.fr | Espace presse